

Berne, le 10 janvier 2024

Notre référence: bcl

Téléphone direct: +41 31 377 74 17

Déclaration d'octroi de la protection lorsque aucune notification de refus provisoire n'a été communiquée au sens de la règle 18ter.1) du règlement d'exécution

Désignation postérieure n° 1268521 MULESOFT

Conformément à la règle 18ter.1) du règlement d'exécution du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque mentionnée ci-dessus est **admise** à la protection en Suisse pour tous les produits et/ou services revendiqués.

Division des marques

Claudia Burri

